



# REGLEMENT INTERIEUR

*Structures périscolaires, extrascolaires  
et restaurations scolaires*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

*secteurs*

ERSTEIN / BENFELD / RHIN

# SOMMAIRE

<b>I ■ PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>II ■ FONCTIONNEMENT ET REGLES DE VIE</b> .....	<b>5</b>
<b>III ■ MODALITES D'ADMISSION ET D'ACCUEIL DES ENFANTS</b> .....	<b>6</b>
<b>IV ■ PERSONNEL ENCADRANT, SANTE ET SECURITE</b> .....	<b>9</b>
<b>V ■ LES STRUCTURES :</b>	
<b>A. SECTEUR ERSTEIN</b> .....	<b>11</b>
• Site d'Erstein	
• Site de la Scheer ((Bolsenheim, Uttenham, Osthouse, Schaeffersheim)	
• Site de Saint Ludan (Hindisheim, Hipsheim, Ichtratzheim, Limersheim, Nordhouse)	
<b>B. SECTEUR BENFELD</b> .....	<b>16</b>
Benfeld, Huttenham, Herbsheim-Witternheim, Kertzfeld, Kogenheim, Matzenheim, Rossfeld, Sand, Sermersheim, Westhouse	
<b>C. SECTEUR RHIN</b> .....	<b>20</b>
• Site de Gerstheim	
• Site de Rhinau (Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Obenheim, Rhinau)	
<b>VI ■ SANCTION, EXCLUSION</b> .....	<b>23</b>
<b>VII ■ RETARDS</b> .....	<b>24</b>
<b>VIII ■ TARIFS, FACTURATIONS ET MODES DE PAIEMENT</b> .....	<b>25</b>
<b>IX ■ INSCRIPTION, RESERVATIONS ET ABSENCES</b> .....	<b>27</b>
<i>Coupon-réponse à nous retourner</i> .....	<b>31</b>

# ■ Préambule

La vie quotidienne des enfants scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein s'organise sur des temps d'accueil avant et après l'école, dans des espaces garantissant leur sécurité physique, affective et morale.

Les accueils de loisirs sans hébergement/ les périscolaires/les restaurations scolaires proposent aux enfants :

- un lieu de convivialité et de socialisation qu'ils pourront s'approprier car ils rencontreront d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie ;
- des conditions d'apprentissage à la citoyenneté où l'enfant, concepteur et acteur de ses loisirs, agit sur son environnement et apprend à vivre en collectivité dans le groupe en prenant en compte la richesse des différences ;
- des conditions permettant de découvrir de nouvelles situations, d'expérimenter de nouvelles activités de loisirs.

Le temps d'accueil (repas – loisirs) est un moment de convivialité et d'éducation au cours duquel l'enfant va acquérir son autogestion. Avec l'aide du personnel, il va progressivement devenir autonome, goûter tous les mets, manger dans le calme et respecter les personnes et les biens. Les responsables de ces structures d'accueil sont à l'écoute des familles pour tout problème rencontré ou toute suggestion.

C'est dans ce contexte, que sont organisés des accueils périscolaires, des restaurants scolaires et un accueil du mercredi, les petites vacances ainsi que durant la période de juillet et août. Les places sont exclusivement réservées aux familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Les structures accueillent en principe des enfants scolarisés, âgés de 3 à 11 ans et sont gérées par le Service Petite Enfance-Enfance-Jeunesse-Education-Service aux Aînés de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein regroupant :

## Le secteur d'ERSTEIN

- **Site d'Erstein**

*Pour les élémentaires* : les accueils périscolaires pour les enfants des écoles Anne Frank (y compris élémentaire Popp), Pierre et Marie Curie (y compris Schweitzer), la restauration scolaire élémentaire.

*Pour les maternelles* : les accueils périscolaires de Krafft, de Popp, du Briehly/Mittelholz et du Château d'Eau, la restauration scolaire maternelle.

- **Site de la Scheer**

*Pour les maternelles et les élémentaires* : les accueils périscolaires et la restauration scolaire pour les enfants scolarisés au sein des communes de Bolsenheim, Osthouse, Schaeffersheim et Uttenheim. Les accueils périscolaires sont organisés au sein des communes de Osthouse et pour les communes de Bolsenheim, Uttenheim et Schaeffersheim au site de la Scheer ainsi que le service de restauration pour l'ensemble des communes rattachées au site de la Scheer.

- **Site de Saint Ludan**

*Pour les élémentaires* : les accueils périscolaires et la restauration scolaire pour les enfants scolarisés au sein des communes de Hindisheim, Hipsheim, Ichtratzheim, Limersheim et Nordhouse. Les accueils périscolaires sont organisés au sein des communes et le service de restauration au sein de la structure de Saint Ludan. S'agissant des enfants scolarisés à Nordhouse, l'accueil est organisé pour les deux services à Nordhouse.

*Pour les accueils du mercredi*, les enfants du secteur d'Erstein sont accueillis soit au site d'Erstein soit au site de la Scheer soit au site de Saint Ludan.

*Pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement*, les enfants du secteur d'Erstein sont accueillis soit au site d'Erstein (Petites vacances scolaires et durant la dernière quinzaine du mois d'août) soit au site de la Scheer (Petites vacances scolaires et durant les deux mois d'été). Pour la période des vacances de Noël, en fonction des demandes des familles, un site pourrait ouvrir la semaine 1.

*Les inscriptions durant les vacances* se font sur la base de 2 jours minimum dans la semaine.

## Le secteur de BENFELD

- **Pour les maternelles et les élémentaires :**

les accueils périscolaires et la restauration scolaire pour les enfants scolarisés au sein des communes de Huttenheim, Benfeld, Matzenheim, Kogenheim, Sermersheim, Westhouse, Sand, Kertzfeld, Rossfeld, Herbsheim/Witternheim

Les accueils sont organisés au sein de chaque structure durant ces temps.

- **Pour les maternelles et les élémentaires :**

les accueils périscolaires du mercredi pour l'ensemble des enfants scolarisés au sein des communes de Huttenheim, Benfeld, Matzenheim, Kogenheim, Sermersheim, Westhouse, Sand, Kertzfeld, Rossfeld, Herbsheim/Witternheim

Les accueils sont organisés au sein des communes de Benfeld, Matzenheim, et Huttenheim, l'ouverture est conditionnée en fonction des effectifs accueillis (la CCCE se réserve le droit de fermer une structure en cours d'année scolaire si l'effectif n'est pas suffisant).

- **Pour les maternelles et les élémentaires :**

Les accueils de loisirs sans hébergement pour l'ensemble des enfants des communes de Huttenheim, Benfeld, Matzenheim, Kogenheim, Sermersheim, Westhouse, Sand, Kertzfeld, Rossfeld, Herbsheim/Witternheim

Les accueils sont organisés au sein des communes de Benfeld (Petites vacances scolaires et durant l'été), Matzenheim (Petites Vacances scolaires et durant l'été), Rossfeld (l'ouverture est conditionnée en fonction des effectifs)

Pour la période des vacances de Noël, en fonction des demandes des familles, un site pourrait ouvrir la semaine 1.

*Les inscriptions durant les vacances se font sur la base de 2 jours minimum dans la semaine.*

## Le secteur du RHIN

- **Site de Gerstheim**

*Pour les maternelles et les élémentaires :* les accueils périscolaires et la restauration scolaire pour les enfants scolarisés au sein de la commune de Gerstheim. Les accueils sont organisés au sein de la structure de Gerstheim.

- **Site de Rhinau**

*Pour les maternelles et les élémentaires :* les accueils périscolaires et la restauration scolaire pour les enfants scolarisés au sein des communes de Obenheim, Daubensand, Boofzheim, Rhinau, Friesenheim, Diebolsheim. Les accueils périscolaires sont organisés au sein de la structure de Rhinau. S'agissant du service de restauration, il est organisé pour les communes de Rhinau et Friesenheim au site de Rhinau et les autres communes à Obenheim.

*Pour les accueils du mercredi,* les enfants du secteur Rhin sont accueillis soit au site de Gerstheim soit au site de la Rhinau.

*Pour les accueils de loisirs sans hébergement,* les enfants du secteur Rhin sont accueillis soit au site de Gerstheim (Petites vacances scolaires et durant les deux mois d'été) soit au site de Rhinau (Petites vacances scolaires et durant le mois de juillet).

Pour la période des vacances de Noël, en fonction des demandes des familles, un site pourrait ouvrir la semaine 1.

*Les inscriptions durant les vacances se font sur la base de 2 jours minimum dans la semaine.*

**Les structures** proposent des activités ludiques, sportives et culturelles, qui répondent aux besoins de l'enfant et adaptées à son âge, ses envies, sa disponibilité et son rythme. Elles s'organisent autour d'un projet pédagogique qui peut être consulté sur simple demande auprès des responsables des structures d'accueil.

Les **axes éducatifs** du projet pédagogique se veulent ambitieux puisqu'ils s'orientent vers un accompagnement de l'enfant dans des apprentissages qui contribuent à son épanouissement, favorisent sa socialisation, lui permettent de connaître le monde qui l'entoure, de devenir acteur au sein des structures d'accueil, de lutter contre les inégalités et enfin de privilégier le relationnel entre les familles et l'équipe pédagogique.

**Le règlement intérieur des structures d'accueil est adopté pour une durée indéterminée. Sans modification du contenu, celui-ci est reconduit d'une année sur l'autre.**

## II ■ FONCTIONNEMENT ET REGLES DE VIE

### FONCTIONNEMENT

#### POUR LE SERVICE RESTAURATION

- Il est proposé les régimes suivants : standard, sans viande, sans porc, végétarien
- Toute allergie et/ou problème alimentaire seront signalés à la CCCE dès l'inscription et feront l'objet d'un PAI (Protocole d'Accueil Individuel).
- Pour l'accueil occasionnel, il est nécessaire de réserver par mail ou à défaut par téléphone (voir fiche contact) 48h à l'avance pour une prise en charge sur le temps de restauration (délai imposé par le prestataire de repas), et au minimum le matin avant 10h, pour une prise en charge du soir.
- Si les capacités maximales d'accueil du restaurant scolaire devaient être atteintes, la CCCE se réserve le droit de donner la priorité aux familles dont les deux parents travaillent.
- Les menus sont établis par la diététicienne d'un prestataire alimentaire. Une attention particulière est apportée à l'équilibre des menus par la direction. Les menus quotidiens sont affichés à l'entrée et envoyés par courriel, en début de séquence, à l'ensemble des familles afin que les parents puissent assurer un bon équilibre alimentaire de l'enfant.
- La conservation et la distribution des denrées sont effectuées dans des conditions conformes aux normes d'hygiène HACCP.
- Les repas sont préparés et livrés par une Société en « liaison froide » remis en température et servis par le personnel intercommunal dans le respect de la réglementation en vigueur. Le personnel intercommunal assure l'encadrement des enfants au cours du repas et participe aux activités de détente de loisirs et d'animation.
- Toute nourriture extérieure est interdite hors protocole alimentaire spécifique.

#### POUR LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

- Le matin, les enfants doivent obligatoirement être accompagnés jusque dans la structure d'accueil et remis à l'animateur.
- De manière à éviter les pertes et les confusions, tous les vêtements de l'enfant seront marqués au nom complet. En cas de perte, celle-ci devra être signalée par les parents le plus rapidement possible. Les vêtements non marqués et non réclamés seront remis à une œuvre humanitaire.
- Pour les activités extérieures, la tenue vestimentaire de l'enfant doit être adaptée.
- Il est déconseillé de fournir aux enfants des objets de valeur (bijoux, jeux électroniques, baladeurs, vêtements coûteux, etc. ...) : en cas de perte, vol, détérioration ou destruction, la CCCE décline toute responsabilité. Tout objet dangereux est proscrit (notamment canifs, cutters, lance-pierres, etc...).
- Seuls les enfants fréquentant l'école durant la journée sont acceptés dans les structures périscolaires.
- La structure d'accueil ne se porte pas garant, ni responsable en cas de perte ou de dégradation d'objets ou autres jeux apportés par l'enfant dans la structure,
- Les goûters et les boissons sont fournis par les familles, que ce soit pour la structure péri ou extrascolaire. Pour le matin, l'après-midi ou pour une sortie organisée par l'établissement d'accueil.
- Les enfants de moins de 6 ans ne pourront être confiés qu'aux parents ou aux personnes majeures munies d'une autorisation parentale. Pour les enfants de plus de 6 ans, la sortie s'effectuera selon les indications notifiées par écrit par les parents lors de l'inscription

### RÈGLES DE VIE

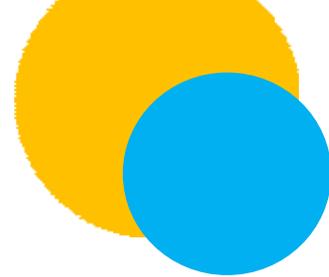
L'inscription d'un enfant dans une structure péri ou extrascolaire vaut pour lui l'adhésion à des règles de vie dans un intérêt commun. En effet, il convient de respecter les agents, les locaux et le matériel des accueils de loisirs.

**En cas de manquement à la discipline et aux règles définies par le règlement de fonctionnement,** une des sanctions suivantes pourra être appliquée en fonction de la gravité de la faute : avertissement oral aux familles, avertissement notifié aux parents, **exclusion temporaire ou définitive.**

**La Communauté de Communes du Canton d'Erstein a contracté les assurances nécessaires à la couverture de ses responsabilités.**

Cependant, il est à noter que la CCCE n'est pas responsable des vols, pertes d'effets, ou d'objets personnels pouvant survenir durant cette période. De ce fait, **une attestation d'assurance responsabilité civile extra-scolaire** est à fournir, et il est préférable de l'étendre à **une garantie individuelle accident corporel.**

# II ■ MODALITES D'ADMISSION ET D'ACCUEIL DES ENFANTS



## MODALITÉS D'INSCRIPTION DES ENFANTS :

**L'inscription préalable est obligatoire** : elle est valable pour toute l'année scolaire. Elle est faite une fois par an auprès du guichet unique du service enfance de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE) situé au 1 rue des 11 Communes à BENFELD et celui situé au 2 rue du Couvent à ERSTEIN.

Les parents doivent fournir un dossier d'inscription complet lors du rendez-vous d'admission ou de la campagne d'inscriptions. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte. Le **dossier** doit contenir les documents suivants :

- Copie nominative du certificat de vaccination n°1 et 2,
- Fiche sanitaire complétée et signée,
- Attestation sur l'honneur en cas de divorce ou de séparation ou au cas où l'autorité parentale a fait l'objet d'une décision d'un juge, copie de cette décision,
- Attestation de présence en structure collective pour les enfants entrants en petite section de maternelle,
- Une attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant (en général liée au contrat d'assurance habitation),
- Le justificatif d'immatriculation CAF (CAF, MSA) faisant apparaître le numéro d'allocataire,
- Une photo au format « identité »,
- Coupon du règlement intérieur complété et signé.

Les parents pourront inscrire l'enfant de manière régulière ou occasionnelle ou sur planning en fonction de leur besoin. (voir modalités d'accueil). Les inscriptions de dernière minute (accueil ponctuel ou d'urgence) seront étudiées dans la limite des places disponibles. Une liste d'attente chronologique sera établie le cas échéant.

**L'inscription sera effective après constitution complet du dossier.** Les inscriptions en cours d'année scolaire ne seront possibles que dans la limite des places disponibles. Si l'enfant fréquente cet accueil de façon alternative (en fonction du rythme de travail des parents) il est demandé de fournir un planning précis impérativement avant le 25 du mois pour les prises en charge du mois suivant. Les plannings seront déposés ou envoyés par email au directeur (directrice) de la structure.

En ce qui concerne les périodes de vacances, la campagne d'inscription débute 4 semaines avant la date d'ouverture des accueils de loisirs. Dans un souci d'organisation (recrutement de personnel diplômé, prévision du nombre de repas, mise en place d'activités spécifiques...), l'enfant devra être inscrit au moins 15 jours avant le début du séjour et ce, pour chaque période de vacances scolaires. Les familles devront inscrire leur enfant au minimum 2 jours dans la semaine. Une réduction sera appliquée dans le cas d'une inscription à la semaine complète (5 jours de présence). Les semaines comprenant 4 jours d'ouverture seront facturées sur la base du tarif journalier (cf grille tarifaire)

L'inscription ne sera prise en compte qu'après acceptation de la part des familles des conditions définies dans le présent règlement.

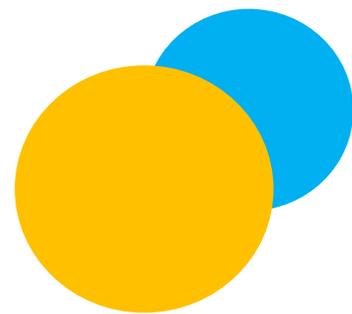
En cas de changement de situation familiale et/ou professionnelle depuis le dernier avis d'imposition, la famille devra fournir les justificatifs des nouvelles ressources (bulletin de salaire, notification Pôle Emploi) et prendre contact auprès de la CAF pour la mise à jour de leur dossier et doit le signaler par écrit au Service Enfance de la CCCE, 1 rue des 11 Communes à BENFELD, dans les plus brefs délais ;

### Changement dans la situation professionnelle :

TYPE DE CHANGEMENT	Date d'effet	Pièces justificatives
Chômage indemnisé	A partir du mois suivant : Le changement de situation	Notification de Pôle Emploi
Invalidité avec cessation totale d'activité	A partir du mois suivant : Le changement de situation	Notification de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
Cessation totale d'activité	A partir du mois suivant : Le changement de situation	Attestation sur l'honneur ou notification de Pôle Emploi selon le cas

Toute modification liée à la durée de travail (ex : passage à un temps complet ou à un temps partiel) ou liée à un changement d'employeur sera seulement prise en compte l'année suivante.

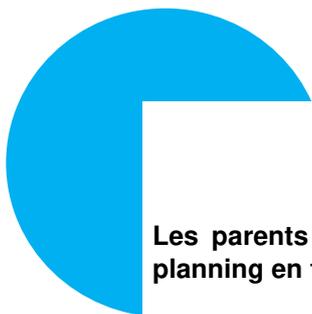
Tout changement de situation des parents (nom du représentant légal, nom de la personne autorisée à venir chercher l'enfant, numéro de téléphone...) intervenant dans le courant de l'année scolaire doit être communiqué par écrit au service Jeunesse-Education.



## MODALITÉS D'ACCUEIL DES ENFANTS :

**L'attribution des places** en accueil périscolaire est basée sur un certain nombre de critères et de points :

- Enfants domiciliés sur le territoire de la CCCE, (1,5 pts)
- Enfants scolarisés dans les écoles de la CCCE, (1,5 pts)
- L'enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique, (1 pt)
- Fréquentations régulières ou à plein temps, (temps plein 3 pts, régulier 2 pts, occasionnel/planning 1pt)
- La présence de fratries, (0,5 pt)
- Pour les enfants entrants en section de maternelle, la transmission d'une attestation précisant que l'enfant a fréquenté durant 2 ans une structure collective de la Petite Enfance (0,5 pts)
- Date d'inscription. (0,5 pt)



**Les parents pourront inscrire l'enfant de manière régulière, occasionnelle ou en planning en fonction de leur besoin.**

### **L'accueil régulier**

Les enfants sont connus et inscrits au sein de l'établissement selon un contrat d'accueil préalablement établi lors de l'admission, en concertation avec les parents et la direction sur la base d'un planning hebdomadaire pour les périodes scolaires.

La place de chaque enfant est réservée jusqu'à la fin de son contrat. Il doit être revu et validé avant le 30 juin pour le futur mois de septembre.

Pendant les périodes de vacances scolaires, une réservation est nécessaire auprès de la direction et un contrat de réservation sera alors signé pour la période désignée.

### **L'accueil sur planning**

La famille transmet le planning de fréquentation idéalement avant le 25 du mois pour les prises en charge du mois suivant. Peuvent être déposés ou envoyés par mail au directeur(trice) de la structure.

### **L'accueil occasionnel**

L'accueil occasionnel répond aux besoins exprimés par les familles qui ne confient pas régulièrement leurs enfants à la structure ou qui ont besoin, exceptionnellement, de places supplémentaires par rapport à celles contractualisées. L'accueil de l'enfant est conditionné à la disponibilité des places.

La famille prévient 48h00 avant le jour souhaité pour inscrire son enfant.

### **L'accueil ponctuel**

Il s'agit d'une demande d'inscription non prévue, généralement formulée en cas d'urgence, dont la réponse favorable découle de la disponibilité des places.

## IV ■ PERSONNEL ENCADRANT, SANTE ET SECURITE

Les enfants sont encadrés dans les structures péri et extrascolaires et en restauration scolaire par du **personnel qualifié** et formé aux métiers de la petite enfance (BAFA, CAP petite enfance).

De plus, ces services étant publics :

- Le principe de neutralité politique, idéologique, ou religieuse doit être respecté.
- Il est interdit de fumer dans les locaux et dans les cours des accueils périscolaires et de loisirs.
- L'enfant doit avoir une attitude respectueuse vis-à-vis de l'équipe d'animation et de ses camarades,
- Le matériel mis à sa disposition doit être respecté et restitué en bon état à l'issue des jeux,

Ainsi, les normes d'encadrement et les procédures relatives à l'**hygiène et la sécurité** sont scrupuleusement respectées.

La prise d'un médicament ne pourra se faire que :

- Dans le cadre de l'urgence où le pronostic vital serait engagé : dans ce cas un Projet d'Accompagnement Individualisé précisera les conditions d'accueil de l'enfant (ex : allergies alimentaires), et un protocole d'urgence définit les modalités relatives à la prise du médicament.
- Dans le cadre d'une demande de la famille pour des enfants ayant un traitement médical à administrer par voie orale dans la journée dont l'arrêt entraverait la guérison et si cette prise ne présente pas de difficulté particulière ni ne nécessite un apprentissage : dans ce cas une copie de l'ordonnance et une autorisation écrite des parents devront être fournies.

Aucun médicament léger ou de confort ne pourra être administré par le personnel d'animation.

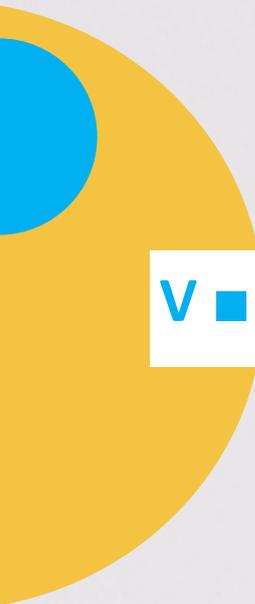
Les parents veilleront à l'hygiène corporelle de leur enfant (poux, lentes...).

Les enfants présentant des signes de fièvre ou maladie ne seront pas acceptés.

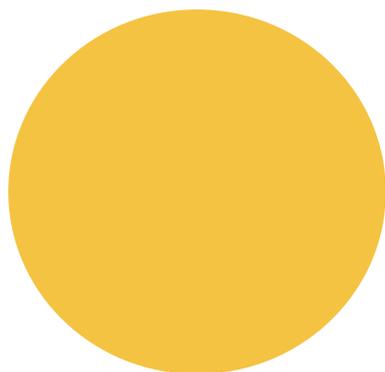
Si l'état de santé se déclare durant le temps d'accueil, le ou la responsable avertira les parents ou la personne désignée dans le dossier d'inscription afin que l'enfant puisse être récupéré.

En cas de force majeure (grève, épidémie) les structures d'accueils peuvent rester fermées.

En cas d'allergie alimentaire ou problème médical spécifique signalé sur cette fiche, il sera demandé aux parents ou tuteurs de faire remplir par leur médecin un protocole d'intervention afin d'assurer au mieux la sécurité physique de l'enfant. Il appartient au traiteur (restaurateur) de statuer sur la possibilité d'un protocole au sein de la restauration scolaire (établissement).



## V ■ LES STRUCTURES



**A.SECTEUR ERSTEIN**  
**B.SECTEUR BENFELD**  
**C.SECTEUR RHIN**

# A.SECTEUR ERSTEIN

## ◆ Site d'Erstein

### 1. RESTAURATIONS SCOLAIRES : MATERNELLES & ÉLÉMENTAIRES

STRUCTURE	LOCALISATION	HORAIRES ET JOURS D'ACCUEIL
Restauration Scolaire des Écoles Élémentaires	<b>Ecole Élémentaire Marie Curie</b> Rue du Vieux Marché 67150 ERSTEIN	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à la reprise de la classe.
Restauration Scolaire des Écoles Maternelles	<b>Ecole Maternelle du Mittelholz</b> Rue de la Bourgogne 67150 ERSTEIN	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à la reprise de la classe pour les enfants des écoles maternelles de Krafft, du Château d'Eau, du Briehly et du Mittelholz
Restauration Scolaire des Écoles Maternelles	<b>CHEV</b> 8-14 rue Brûlée 67150 ERSTEIN	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à la reprise de la classe pour les enfants de l'école maternelle de Popp.

#### CONTACT

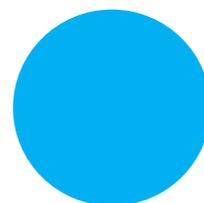
Téléphone fixe : 03.90.29.77.90  
Courriel : [restaurant.scolaire@cc-erstein.fr](mailto:restaurant.scolaire@cc-erstein.fr)

### 2. ACCUEILS PÉRISCOLAIRES : MATERNELLES & ÉLÉMENTAIRES

STRUCTURE	LOCALISATION	HORAIRES ET JOURS D'ACCUEIL
Accueils Périscopulaires des Écoles Élémentaires	<b>Pôle Périscopulaire</b> 3, Rue du Vieux Marché, 67150 ERSTEIN <i>(Pour tous les CE2, CM1 et CM2)</i> <b>Ecole Anne Frank</b> Rue du Vieux Marché, 67150 ERSTEIN <i>(Pour les CP et CE1)</i>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : - de 7h30 jusqu'au début de l'enseignement, - en fin de matinée, dès la fin de l'enseignement jusqu'à 12h15, - l'après-midi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à 18h30.
Accueils Périscopulaires des Ecoles Maternelles	<b>Ecole Maternelle du Château d'Eau</b> Rue d'Obernai, 67150 ERSTEIN <b>Ecole Maternelle de Popp</b> Rue du Rempart, 67150 ERSTEIN <b>Ecole Maternelle du Mittelholz</b> <i>(Pour les enfants des écoles du Mittelholz et du Briehly)</i> Rue de la Bourgogne, 67150 ERSTEIN <b>Ecole Maternelle de Krafft</b> Rue de Saint Quentin, 67150 ERSTEIN	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : - de 7h30 jusqu'au début de l'enseignement, - en fin de matinée, dès la fin de l'enseignement jusqu'à 12h15, - l'après-midi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à 18h30.

#### CONTACT

Téléphone fixe : 03.90.29.77.97  
Courriel : [periscopulaire.alsh@cc-erstein.fr](mailto:periscopulaire.alsh@cc-erstein.fr)



## 1. RESTAURATIONS SCOLAIRES : MATERNELLES & ÉLÉMENTAIRES

STRUCTURE	LOCALISATION	ENFANTS	HORAIRES ET JOURS D'ACCUEIL
Restauration Scolaire de la Scheer	<b>Restaurant Scolaire de la Scheer</b> 31, rue principale 67150 SCHAEFFERSHEIM Téléphone fixe : <b>03.88.25.67.39</b> / Courriel : <b>periscolaire.scheer@cc-erstein.fr</b>	Schaeffersheim, Bolsenheim, Uttenheim, Osthouse	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : dès la fin de l'enseignement jusqu'à la reprise de la classe.

## 2. ACCUEILS PÉRISCOLAIRES : MATERNELLES & ÉLÉMENTAIRES

STRUCTURE	LOCALISATION	ENFANTS	HORAIRES ET JOURS D'ACCUEIL
Accueil périscolaire de la Scheer	<b>Périscolaire de la Scheer</b> 31, rue principale 67150 SCHAEFFERSHEIM	Schaeffersheim, Bolsenheim, Uttenheim,	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : dès la fin de l'enseignement jusqu'à 18h30.
Accueil périscolaire d'Osthouse	<b>Périscolaire d'Osthouse</b> 26, rue du Château 67150 OSTHOUSE	Osthouse	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : dès la fin de l'enseignement jusqu'à 18h30.

### CONTACT

Téléphone : **03.88.25.68.39**  
 Courriel : **periscolaire.scheer@cc-erstein.fr**

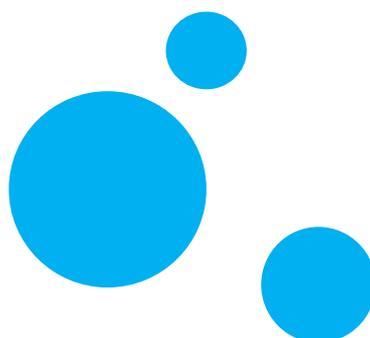
# ◆ Site de Saint-Ludan

## 1. RESTAURATIONS SCOLAIRES ÉLÉMENTAIRES

STRUCTURE	LOCALISATION	ENFANTS	HORAIRES ET JOURS D'ACCUEIL
Restauration Scolaire de Saint-Ludan	<b>Site de Saint Ludan</b> 2A, rue du relais Postale 67150 HIPSHEIM Téléphone : <b>03.88.64.36.90</b> Courriel : <b>periscolaire.stludan@cc-erstein.fr</b>	Hipsheim, Ichtratzheim, Hindisheim, Limersheim	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : dès la fin de l'enseignement jusqu'à la reprise de la classe.
Restauration Scolaire de Nordhouse	<b>Site de Nordhouse</b> 9 rue du Maréchal Leclerc 67150 NORDHOUSE Téléphone : <b>03.88.25.71.22</b> Courriel : <b>periscolaire.nordhouse@cc-erstein.fr</b>	Nordhouse	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : dès la fin de l'enseignement jusqu'à la reprise de la classe.

## 2. ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ÉLÉMENTAIRES

STRUCTURE	LOCALISATION	ENFANTS	HORAIRES ET JOURS D'ACCUEIL
Accueil Périscolaire de Saint Ludan	<b>Périscolaire de Saint Ludan</b> 2A, rue du relais Postale 67150 HIPSHEIM	Hipsheim, Ichtratzheim	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : dès la fin de l'enseignement jusqu'à 18h30.
Accueil Périscolaire d'Hindisheim	<b>Périscolaire d'Hindisheim</b> 130, rue de la Gare 67150 HINDISHEIM	Hindisheim	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : dès la fin de l'enseignement jusqu'à 18h30.
Accueil Périscolaire de Limersheim	<b>Périscolaire de Limersheim</b> Rue du Lin 67150 LIMERSHEIM	Limersheim	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : dès la fin de l'enseignement jusqu'à 18h30.
<b>CONTACT</b>			
Téléphone : <b>03.88.64.36.90</b>			
Courriel : <b>periscolaire.stludan@cc-erstein.fr</b>			
Accueil Périscolaire de Nordhouse	<b>Périscolaire de Nordhouse</b> 9 rue du Maréchal Leclerc 67150 NORDHOUSE  Téléphone : <b>03.88.25.71.22</b> Courriel : <b>periscolaire.nordhouse@cc-erstein.fr</b>	Nordhouse	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : dès la fin de l'enseignement jusqu'à 18h30.



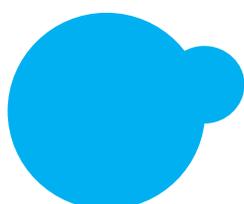
### 3. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (PETITES ET GRANDES VACANCES) et ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI

STRUCTURE	LOCALISATION	HORAIRES ET JOURS D'ACCUEIL
<b>ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI</b>		
Accueil périscolaire maternel du mercredi	<p><b>Ecole Maternelle du Mittelholz</b> Rue de la Bourgogne, 67150 ERSTEIN</p> <p>Téléphone fixe : <b>03.88.98.92.42</b> <b>(mercredi) /</b> <b>03.90.29.77.97</b> <b>(période scolaire) /</b> <b>03.88.64.66.85</b> <i>(coordonnée du guichet unique)</i> Courriel : <b>periscolaire.alsh@cc-erstein.fr</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Les mercredis pour les enfants de maternelle :</b></p> <p>Si vos enfants ne déjeunent pas au sein de la structure, vous pouvez les déposer entre <b>7h30 et 9h00</b> et de <b>13h30 à 14h00</b>. Vous pouvez les récupérer le matin entre <b>11h30 et 12h15</b> et en fin de journée entre <b>16h30 et 18h30</b></p> <p>Si vos enfants sont inscrits à la journée, vous pouvez les déposer à la structure entre <b>7h30 et 9h00</b> et les récupérer en fin de journée entre <b>16h30 et 18h30</b>.</p> <p>Les parents doivent impérativement accompagner leur.s enfant.s dans la structure le matin et présenter leur(s) enfant(s) à l'équipe d'animation avant de repartir.</p>
Accueil périscolaire élémentaire du mercredi	<p><b>Pôle Périscolaire</b> 3, Rue du Vieux Marché, 67150 ERSTEIN</p> <p>Téléphone fixe : <b>03.90.29.77.97 /</b> <b>03.88.64.66.85</b> <i>(coordonnée du guichet unique)</i> Courriel : <b>periscolaire.alsh@cc-erstein.fr</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Les mercredis pour les enfants d'élémentaires :</b></p> <p>Si vos enfants ne déjeunent pas au sein de la structure, vous pouvez les déposer entre <b>7h30 et 9h00</b> et de <b>13h30 à 14h00</b>. Vous pouvez les récupérer le matin entre <b>11h30 et 12h15</b> et en fin de journée entre <b>16h30 et 18h30</b></p> <p>Si vos enfants sont inscrits à la journée, vous pouvez les déposer à la structure entre <b>7h30 et 9h00</b> et les récupérer en fin de journée entre <b>16h30 et 18h30</b>.</p> <p>Les parents doivent impérativement accompagner leur enfant dans la structure le matin et présenter leur(s) enfant(s) à l'équipe d'animation avant de repartir.</p>
Accueil du mercredi	<p><b>Site de la Scheer</b> 31, rue principale 67150 SCHAEFFERSHEIM</p> <p>Téléphone fixe : <b>03.88.25.67.39 /</b> Courriel : <b>periscolaire.scheer@cc-erstein.fr</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Les mercredis :</b></p> <p>Si vos enfants ne déjeunent pas au sein de la structure, vous pouvez les déposer entre <b>7h30 et 9h00</b> et de <b>13h30 à 14h00</b>. Vous pouvez les récupérer le matin entre <b>11h30 et 12h15</b> et en fin de journée entre <b>16h30 et 18h30</b></p> <p>Si vos enfants sont inscrits à la journée, vous pouvez les déposer à la structure entre <b>7h30 et 9h00</b> et les récupérer en fin de journée entre <b>16h30 et 18h30</b>.</p> <p>Les parents doivent impérativement accompagner leur enfant dans la structure le matin et présenter leur enfant à l'équipe d'animation avant de repartir</p>

<p>Accueil du mercredi</p>	<p><b>Site de Saint Ludan</b> 2A, rue du relais Postale 67150 HIPSHEIM</p> <p>Téléphone : <b>03.88.64.36.90</b></p> <p>Courriel : <b><a href="mailto:alsh.stludan@cc-erstein.fr">alsh.stludan@cc-erstein.fr</a></b></p> <p>Nordhouse Téléphone : <b>03.88.25.71.22</b></p> <p>Courriel : <b><a href="mailto:periscolaire.nordhouse@cc-erstein.fr">periscolaire.nordhouse@cc-erstein.fr</a></b></p>	<p>Si vos enfants ne déjeunent pas au sein de la structure, vous pouvez les déposer entre <b>7h30 et 9h00</b> et de <b>13h30 à 14h00</b>. Vous pouvez les récupérer le matin entre <b>11h30 et 12h15</b> et en fin de journée entre <b>16h30 et 18h30</b></p> <p>Si vos enfants sont inscrits à la journée, vous pouvez les déposer à la structure entre <b>7h30 et 9h00</b> et les récupérer en fin de journée entre <b>16h30 et 18h30</b>.</p> <p>Les parents doivent impérativement accompagner leur.s enfant.s dans la structure le matin et présenter leur(s) enfant(s) à l'équipe d'animation avant de repartir.</p>
----------------------------	--	--

### ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (PETITES ET GRANDES VACANCES)

<p>Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)</p>	<p><b>Ecole Maternelle du Mittelholz</b> Rue de la Bourgogne, 67150 ERSTEIN</p> <p>Téléphone : <b>03.90.29.77.97</b> (période scolaire) – <b>03.88.98.92.42</b> (vacances scolaires)</p> <p>Courriel : <b><a href="mailto:inscriptions.vacances.erstein@cc-erstein.fr">inscriptions.vacances.erstein@cc-erstein.fr</a></b></p>	<p><b>Les vacances scolaires de :</b></p> <p>Si vos enfants ne déjeunent pas au sein de la structure, vous pouvez les déposer entre <b>7h30 et 9h00</b> et de <b>13h30 à 14h00</b>. Vous pouvez les récupérer le matin entre <b>11h30 et 12h15</b> et en fin de journée entre <b>16h30 et 18h00</b></p> <p>Si vos enfants sont inscrits à la journée, vous pouvez les déposer à la structure entre <b>7h30 et 9h00</b> et les récupérer en fin de journée entre <b>16h30 et 18h00</b>.</p> <p>Les parents doivent impérativement accompagner leur.s enfant.s dans la structure le matin et présenter leur(s) enfant(s) à l'équipe d'animation avant de repartir.</p>
<p>Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)</p>	<p><b>Site de la Scheer</b> 31, rue principale 67150 SCHAEFFERSHEIM</p> <p>Téléphone : <b>03.88.25.68.39</b></p> <p>Courriel : <b><a href="mailto:inscriptions.vacances.erstein@cc-erstein.fr">inscriptions.vacances.erstein@cc-erstein.fr</a></b></p>	<p><b>Les vacances scolaires :</b></p> <p>Si vos enfants ne déjeunent pas au sein de la structure, vous pouvez les déposer entre <b>7h30 et 9h00</b> et de <b>13h30 à 14h00</b>. Vous pouvez les récupérer le matin entre <b>11h30 et 12h15</b> et en fin de journée entre <b>16h30 et 18h00</b></p> <p>Si vos enfants sont inscrits à la journée, vous pouvez les déposer à la structure entre <b>7h30 et 9h00</b> et les récupérer en fin de journée entre <b>16h30 et 18h00</b>.</p> <p>Les parents doivent impérativement accompagner leur enfant dans la structure le matin et présenter leur enfant à l'équipe d'animation avant de repartir.</p>



## B.SECTEUR BENFELD

### 1. RESTAURATIONS SCOLAIRES : MATERNELLES & ÉLÉMENTAIRES

STRUCTURE	LOCALISATION	HORAIRES ET JOURS D'ACCUEIL
Restauration Scolaire maternelle de Benfeld	4 rue du Rempart 67230 BENFELD Téléphone : <b>03.88.74.27.97</b> Courriel : <b>periscolaire.benfeld@cc-erstein.fr</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à la reprise de la classe.
Restauration Scolaire élémentaire de Benfeld	3 a rue du Château 67230 BENFELD Téléphone : <b>09.75.96.01.77</b> Courriel : <b>periscolaire.benfeld-rempart@cc-erstein.fr</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à la reprise de la classe.
Restauration Scolaire de Herbsheim/Witternheim	107 rue Principale 67230 HERBSHEIM Téléphone : <b>06.44.18.19.79</b> Courriel : <b>periscolaire.witternheim-herbsheim@cc-erstein.fr</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à la reprise de la classe..
Restauration Scolaire de Huttenheim	Rue du Gal de Gaulle 67230 HUTTENHEIM Téléphone : <b>09.64.11.70.59</b> Courriel : <b>periscolaire.huttenheim@cc-erstein.fr</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à la reprise de la classe.
Restauration Scolaire de Kertzfeld	4a rue de Benfeld 67230 KERTZFELD Téléphone : <b>06.44.19.45.70/03.88.08.25.02</b> Courriel : <b>periscolaire.kertzfeld@cc-erstein.fr</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à la reprise de la classe.
Restauration Scolaire maternelle de Kogenheim	Rue de l'Eglise 67230 KOGENHEIM Téléphone : <b>06.42.04.52.83</b> Courriel : <b>periscolaire.kogenheim@cc-erstein.fr</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à la reprise de la classe.
Restauration Scolaire élémentaire de Kogenheim Foyer	Foyer St Léger Rue de l'Eglise 67230 KOGENHEIM Téléphone : <b>06.42.04.52.83</b> Courriel : <b>periscolaire.kogenheim@cc-erstein.fr</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à la reprise de la classe.
Restauration Scolaire de Matzenheim	Rue du Stade 67150 MATZENHEIM Téléphone : <b>03.88.58.49.64</b> Courriel : <b>periscolaire.matzenheim@cc-erstein.fr</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à la reprise de la classe.
Restauration Scolaire de Rossfeld	44 rue Principale 67230 ROSSFELD Téléphone : <b>03.88.58.33.25</b> Courriel : <b>periscolaire.rossfeld@cc-erstein.fr</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à la reprise de la classe.
Restauration Scolaire de Sand	Rue du Mittelfeld 67230 SAND Téléphone : <b>09.63.52.79.88</b> Courriel : <b>periscolaire.sand@cc-erstein.fr</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à la reprise de la classe.

Restauration Scolaire de Sermersheim	2b rue Traversière 67230 SERMERSHEIM Téléphone : <b>09.75.70.01.78</b> Courriel : <b>periscolaire.sermersheim@cc-erstein.fr</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à la reprise de la classe.
Restauration Scolaire de Westhouse	8 A rue du Mardoché Schul 67230 WESTHOUSE Téléphone : <b>06.38.11.53.91</b> Courriel : <b>periscolaire.westhouse@cc-erstein.fr</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à la reprise de la classe.

## 2. ACCUEILS PÉRISCOLAIRES : MATERNELLES & ÉLÉMENTAIRES

STRUCTURE	LOCALISATION	HORAIRES ET JOURS D'ACCUEIL
Accueil périscolaire maternelle de Benfeld	4 rue du Rempart 67230 BENFELD Téléphone : <b>03.88.74.27.97</b> Courriel : <b>periscolaire.benfeld@cc-erstein.fr</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à 18h30.
Accueil périscolaire élémentaire de Benfeld	3 a rue du Château 67230 BENFELD Téléphone : <b>09.75.96.01.77</b> Courriel : <b>periscolaire.benfeld-rempart@cc-erstein.fr</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à 18h30..
Accueil périscolaire de Herbsheim/Witternheim	107 rue Principale 67230 HERBSHEIM Téléphone : <b>06.44.18.19.79</b> Courriel : <b>periscolaire.witternheim-herbsheim@cc-erstein.fr</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à 18h30.
Accueil périscolaire de Huttenheim	Rue du Gal de Gaulle 67230 HUTTENHEIM Téléphone : <b>09.64.11.70.59</b> Courriel : <b>periscolaire.huttenheim@cc-erstein.fr</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à 18h30.
Accueil périscolaire de Kertzfeld	4a rue de Benfeld 67230 KERTZFELD Téléphone : <b>06.44.19.45.70</b> Courriel : <b>periscolaire.kertzfeld@cc-erstein.fr</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à 18h30.
Accueil périscolaire maternelle de Kogenheim	Rue de l'Eglise 67230 KOGENHEIM Téléphone : <b>06.42.04.52.83</b> Courriel : <b>periscolaire.kogenheim@cc-erstein.fr</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à 18h30.
Accueil périscolaire élémentaire de Kogenheim Foyer	Foyer St Léger Rue de l'Eglise 67230 KOGENHEIM Téléphone : <b>06.42.04.52.83</b> Courriel : <b>periscolaire.kogenheim@cc-erstein.fr</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à 18h30.
Accueil périscolaire de Matzenheim	Rue du Stade 67150 MATZENHEIM Téléphone : <b>03.88.58.49.64</b> Courriel : <b>periscolaire.matzenheim@cc-erstein.fr</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à 18h30.
Accueil périscolaire de Rossfeld	44 rue Principale 67230 ROSSFELD Téléphone : <b>03.88.58.33.25</b> Courriel : <b>periscolaire.rossfeld@cc-erstein.fr</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à 18h30.

Accueil périscolaire de Sand	Impasse du Moulin 67230 SAND Téléphone : <b>09.63.52.79.88</b> Courriel : <b>periscolaire.sand@cc-erstein.fr</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à 18h30.
Accueil périscolaire de Sermersheim	18 Allée des Tilleuls 67230 SERMERSHEIM Téléphone : <b>09.75.70.01.78</b> Courriel : <b>periscolaire.sermersheim@cc-erstein.fr</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à 18h30.
Accueil périscolaire de Westhouse	8 A rue du Mardoché Schul 67230 WESTHOUSE Téléphone : <b>06.38.11.53.91</b> Courriel : <b>periscolaire.westhouse@cc-erstein.fr</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin de l'enseignement jusqu'à 18h30.

### 3. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (PETITES ET GRANDES VACANCES) et ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI

STRUCTURE	LOCALISATION	HORAIRES ET JOURS D'ACCUEIL
<b>ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI</b>		
Accueil du mercredi	<p><b>Site de Matzenheim</b> Rue du stade 67230 Matzenheim</p> <p>Téléphone : <b>03.88.58.49.64</b> Courriel : <b>periscolaire.matzenheim@cc-erstein.fr</b></p>	<p><b>Les mercredis:</b> Si vos enfants ne déjeunent pas au sein de la structure, vous pouvez les déposer entre <b>7h45 et 9h00</b> et de <b>13h30 à 14h00</b>. Vous pouvez les récupérer le matin entre <b>11h30 et 12h15</b> et en fin de journée entre <b>16h30 et 18h30</b></p> <p>Si vos enfants sont inscrits à la journée, vous pouvez les déposer à la structure entre <b>7h45 et 9h00</b> et les récupérer en fin de journée entre <b>16h30 et 18h30</b>.</p> <p>Les parents doivent impérativement accompagner leur.s enfant.s dans la structure le matin et présenter leur(s) enfant(s) à l'équipe d'animation avant de repartir.</p>
Accueil du mercredi	<p><b>Site de Benfeld</b> 4, rue du Rempart 67230 BENFELD</p> <p>Téléphone : <b>03.88.74.27.97</b> Courriel : <b>periscolaire.benfeld@cc-erstein.fr</b></p>	<p><b>Les mercredis:</b> Si vos enfants ne déjeunent pas au sein de la structure, vous pouvez les déposer entre <b>7h45 et 9h00</b> et de <b>13h30 à 14h00</b>. Vous pouvez les récupérer le matin entre <b>11h30 et 12h15</b> et en fin de journée entre <b>16h30 et 18h30</b></p> <p>Si vos enfants sont inscrits à la journée, vous pouvez les déposer à la structure entre <b>7h45 et 9h00</b> et les récupérer en fin de journée entre <b>16h30 et 18h30</b>.</p> <p>Les parents doivent impérativement accompagner leur.s enfant.s dans la structure le matin et présenter leur(s) enfant(s) à l'équipe d'animation avant de repartir.</p>

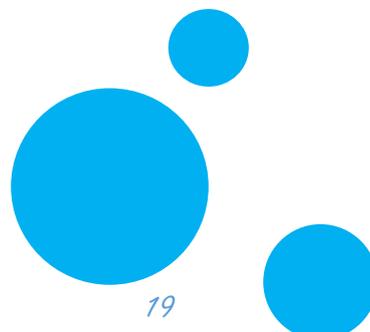
Accueil du mercredi	<p><b>Site de Huttenheim</b> Rue du Gal de Gaulle 67230 HUTTENHEIM</p> <p>Téléphone : <b>09.64.11.70.59</b> Courriel : <b>periscolaire.huttenheim@cc-erstein.fr</b></p>	<p><b>Les mercredis:</b></p> <p>Si vos enfants ne déjeunent pas au sein de la structure, vous pouvez les déposer entre <b>7h45 et 9h00</b> et de <b>13h30 à 14h00</b>. Vous pouvez les récupérer le matin entre <b>11h30 et 12h15</b> et en fin de journée entre <b>16h30 et 18h30</b></p> <p>Si vos enfants sont inscrits à la journée, vous pouvez les déposer à la structure entre <b>7h45 et 9h00</b> et les récupérer en fin de journée entre <b>16h30 et 18h30</b>.</p> <p>Les parents doivent impérativement accompagner leur.s enfant.s dans la structure le matin et présenter leur(s) enfant(s) à l'équipe d'animation avant de repartir.</p>
---------------------	---	---

## ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (PETITES ET GRANDES VACANCES)

Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)	<p><b>Site de Benfeld</b> 4, rue du Rempart 67230 BENFELD</p> <p>Téléphone : <b>03.88.74.27.97</b> Courriel : <b><a href="mailto:inscriptions.vacances@cc-erstein.fr">inscriptions.vacances@cc-erstein.fr</a></b></p>	<p><b>Les vacances scolaires :</b></p> <p>Si vos enfants ne déjeunent pas au sein de la structure, vous pouvez les déposer entre <b>7h45 et 9h00</b> et de <b>13h30 à 14h00</b>. Vous pouvez les récupérer le matin entre <b>11h30 et 12h15</b> et en fin de journée entre <b>16h30 et 18h30</b></p> <p>Si vos enfants sont inscrits à la journée, vous pouvez les déposer à la structure entre <b>7h45 et 9h00</b> et les récupérer en fin de journée entre <b>16h30 et 18h30</b>.</p> <p>Les parents doivent impérativement accompagner leur.s enfant.s dans la structure le matin et présenter leur(s) enfant(s) à l'équipe d'animation avant de repartir.</p>
--	---	---

Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)	<p><b>Site de Matzenheim</b> 2, rue du Stade 67150 MATZENHEIM</p> <p>Téléphone : <b>03.88.58.49.64</b> Courriel : <b><a href="mailto:inscriptions.vacances@cc-erstein.fr">inscriptions.vacances@cc-erstein.fr</a></b></p>	<p><b>Les vacances scolaires :</b></p> <p>Si vos enfants ne déjeunent pas au sein de la structure, vous pouvez les déposer entre <b>7h45 et 9h00</b> et de <b>13h30 à 14h00</b>. Vous pouvez les récupérer le matin entre <b>11h30 et 12h15</b> et en fin de journée entre <b>16h30 et 18h30</b></p> <p>Si vos enfants sont inscrits à la journée, vous pouvez les déposer à la structure entre <b>7h45 et 9h00</b> et les récupérer en fin de journée entre <b>16h30 et 18h30</b>.</p> <p>Les parents doivent impérativement accompagner leur.s enfant.s dans la structure le matin et présenter leur(s) enfant(s) à l'équipe d'animation avant de repartir.</p>
--	---	---

Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)	<p><b>Site de Rossfeld</b> 44, rue principale 67230 ROSSFELD</p> <p>Téléphone : <b>03.88.58.33.25</b> Courriel : <b><a href="mailto:inscriptions.vacances@cc-erstein.fr">inscriptions.vacances@cc-erstein.fr</a></b></p>	<p><b>Les vacances scolaires :</b></p> <p>Si vos enfants ne déjeunent pas au sein de la structure, vous pouvez les déposer entre <b>7h45 et 9h00</b> et de <b>13h30 à 14h00</b>. Vous pouvez les récupérer le matin entre <b>11h30 et 12h15</b> et en fin de journée entre <b>16h30 et 18h30</b></p> <p>Si vos enfants sont inscrits à la journée, vous pouvez les déposer à la structure entre <b>7h45 et 9h00</b> et les récupérer en fin de journée entre <b>16h30 et 18h30</b>.</p> <p>Les parents doivent impérativement accompagner leur.s enfant.s dans la structure le matin et présenter leur(s) enfant(s) à l'équipe d'animation avant de repartir. <b>Le site de Rossfeld sera ouvert en fonction des effectifs</b></p>
--	--	--



## Site de Gerstheim

### 1. RESTAURATIONS SCOLAIRES : MATERNELLES & ÉLÉMENTAIRES

STRUCTURE	LOCALISATION	ENFANTS	HORAIRES ET JOURS D'ACCUEIL
Restaurant Scolaire de Gerstheim	<p><b>Les Cigognes</b> 1, rue des Cigognes 67150 GERSTHEIM</p> <p>Téléphone : <b>03 88 68 29 15</b> Courriel : <b>periscolaire.gerstheim@cc-erstein.fr</b></p>	Gerstheim	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : dès la fin de l'enseignement jusqu'à la reprise de la classe.

### 2. ACCUEILS PÉRISCOLAIRES : MATERNELLES & ÉLÉMENTAIRES

STRUCTURE	LOCALISATION	ENFANTS	HORAIRES ET JOURS D'ACCUEIL
Restaurant Scolaire de Gerstheim	<p><b>Les Cigognes</b> 1, rue des Cigognes 67150 GERSTHEIM</p> <p>Téléphone : <b>03 88 68 29 15</b> Courriel : <b>periscolaire.gerstheim@cc-erstein.fr</b></p>	Gerstheim	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : dès la fin de l'enseignement jusqu'à 18h30

### 3. ACCUEIL LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (PETITES ET GRANDES VACANCES) et ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI

STRUCTURE	LOCALISATION	HORAIRES ET JOURS D'ACCUEIL
Accueil périscolaire du mercredi	<p><b>Les Cigognes</b> 1, rue des Cigognes 67150 GERSTHEIM</p> <p>Téléphone : <b>03 88 68 29 15</b> Courriel : <b>periscolaire.gerstheim@cc-erstein.fr</b></p>	<p><b>Les mercredis:</b></p> <p>Si vos enfants ne déjeunent pas au sein de la structure, vous pouvez les déposer entre <b>8h00 et 9h00</b> et de <b>13h30 à 14h00</b>. Vous pouvez les récupérer le matin entre <b>11h30 et 12h15</b> et en fin de journée entre <b>16h30 et 18h30</b></p> <p>Si vos enfants sont inscrits à la journée, vous pouvez les déposer à la structure entre 8h00 <b>et 9h00</b> et les récupérer en fin de journée entre <b>16h30 et 18h30</b>.</p> <p>Les parents doivent impérativement accompagner leur.s enfant.s dans la structure le matin et présenter leur(s) enfant(s) à l'équipe d'animation avant de repartir.</p>
Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)	<p><b>Les Cigognes</b> 1, rue des Cigognes 67150 GERSTHEIM</p> <p>Téléphone : <b>03 88 68 29 15</b> Courriel : <b>inscriptions.vacances.gerstheim@cc-erstein.fr</b></p>	<p><b>Les vacances:</b></p> <p>Si vos enfants ne déjeunent pas au sein de la structure, vous pouvez les déposer entre <b>8h00 et 9h00</b> et de <b>13h30 à 14h00</b>. Vous pouvez les récupérer le matin entre <b>11h30 et 12h15</b> et en fin de journée entre <b>16h30 et 18h00</b></p> <p>Si vos enfants sont inscrits à la journée, vous pouvez les déposer à la structure entre 8h00 <b>et 9h00</b> et les récupérer en fin de journée entre <b>16h30 et 18h00</b>.</p> <p>Les parents doivent impérativement accompagner leur.s enfant.s dans la structure le matin et présenter leur(s) enfant(s) à l'équipe d'animation avant de repartir.</p>

## 1. RESTAURATIONS SCOLAIRES : MATERNELLES & ÉLÉMENTAIRES

STRUCTURE	LOCALISATION	ENFANTS	HORAIRES ET JOURS D'ACCUEIL
Restaurant Scolaire de Rhinau	2 place de Jehl 67860 RHINAU Téléphone : <b>03.88.74.68.76</b> Courriel : <b>periscolaire.rhinau@cc-erstein.fr</b>	Rhinau Friesenheim	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : dès la fin de l'enseignement jusqu'à la reprise de la classe.
Restaurant Scolaire – Annexe Obenheim	<b>Salle des fêtes d'Obenheim</b> rue Neuve 67230 OBENHEIM Téléphone : <b>03.88.74.68.76</b> Courriel : <b>periscolaire.rhinau@cc-erstein.fr</b>	Obenheim Boofzheim Daubensand Diebolsheim	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : dès la fin de l'enseignement jusqu'à la reprise de la classe.

## 2. ACCUEILS PÉRISCOLAIRES : MATERNELLES & ÉLÉMENTAIRES

STRUCTURE	LOCALISATION	ENFANTS	HORAIRES ET JOURS D'ACCUEIL
Accueil Péri-scolaire de Rhinau	2 place de Jehl 67860 RHINAU Téléphone : <b>03.88.74.68.76</b> Courriel : <b>periscolaire.rhinau@cc-erstein.fr</b>	Obenheim Boofzheim Daubensand Friesenheim Diebolsheim Rhinau	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : dès la fin de l'enseignement jusqu'à 18h30

## 3. ACCUEIL LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (PETITES ET GRANDES VACANCES) et ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI

STRUCTURE	LOCALISATION	HORAIRES ET JOURS D'ACCUEIL
Accueil péri-scolaire du mercredi	2 place de Jehl 67860 RHINAU Téléphone : <b>03.88.74.68.76</b> Courriel : <b>periscolaire.rhinau@cc-erstein.fr</b>	<p><b>Les mercredis:</b></p> <p>Si vos enfants ne déjeunent pas au sein de la structure, vous pouvez les déposer entre <b>8h00 et 9h00</b> et de <b>13h30 à 14h00</b>. Vous pouvez les récupérer le matin entre <b>11h30 et 12h15</b> et en fin de journée entre <b>16h30 et 18h30</b></p> <p>Si vos enfants sont inscrits à la journée, vous pouvez les déposer à la structure entre <b>8h00 et 9h00</b> et les récupérer en fin de journée entre <b>16h30 et 18h30</b>.</p> <p>Les parents doivent impérativement accompagner leur.s enfant.s dans la structure le matin et présenter leur(s) enfant(s) à l'équipe d'animation avant de repartir.</p>
Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)	2 place de Jehl 67860 RHINAU Téléphone : <b>03.88.74.68.76</b> Courriel : <b>inscriptions.vacances.rhinau@cc-erstein.fr</b>	<p><b>Les vacances:</b></p> <p>Si vos enfants ne déjeunent pas au sein de la structure, vous pouvez les déposer entre <b>8h00 et 9h00</b> et de <b>13h30 à 14h00</b>. Vous pouvez les récupérer le matin entre <b>11h30 et 12h15</b> et en fin de journée entre <b>16h30 et 18h00</b></p> <p>Si vos enfants sont inscrits à la journée, vous pouvez les déposer à la structure entre <b>8h00 et 9h00</b> et les récupérer en fin de journée entre <b>16h30 et 18h00</b>.</p> <p>Les parents doivent impérativement accompagner leur.s enfant.s dans la structure le matin et présenter leur(s) enfant(s) à l'équipe d'animation avant de repartir.</p>



## VI ■ SANCTION, EXCLUSION

Les structures d'accueil de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein doivent être des lieux calmes, de détente et de convivialité. La bonne tenue est de rigueur. Des sanctions pourront être prononcées en cas de non-respect des dispositions du présent règlement ainsi que pour les raisons suivantes :

- **Soit du fait de l'enfant :**

Comportement irrespectueux, violences physiques et/ou verbales envers l'équipe d'animation ou envers les autres enfants, Dégradation du mobilier, des locaux ou du matériel pédagogique. Celle-ci entraînerait une sanction pour l'enfant et un dédommagement financier pour les parents.

- **Soit du fait des parents :**

Agressivité verbale ou physique envers les autres enfants, les responsables ou les animateurs, Non-respect des horaires d'accueil sauf si cela a été convenu au préalable avec les responsables de la structure, Non-paiement des prestations dues.

La procédure de sanction est la suivante :

**Lorsqu'elle est du fait de l'enfant :**

Un rappel à l'ordre adressé par courrier simple aux responsables légaux, avec convocation à un entretien systématique avec les familles visant à rappeler le règlement intérieur,

Lorsque le rappel à l'ordre est demeuré sans effet, un avertissement par courrier de la possibilité d'une exclusion temporaire ou définitive de l'enfant. L'avertissement est adressé par courrier en recommandé avec accusé de réception,

Lorsque l'avertissement est demeuré sans effet, l'exclusion définitive ou temporaire est

prononcée pour la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, par le Président ou le Vice-Président en charge de l'enfance, sur signalement du responsable de l'équipe d'animation de la structure. La décision d'exclusion temporaire ou définitive est adressée par courrier recommandé avec accusé de réception.

En cas de dégradation du mobilier, des locaux ou du matériel pédagogique, il sera adressé aux parents de l'auteur de ces dégradations, un titre exécutoire établi sur la base d'un devis ou d'une facture correspondant aux frais de réparations de ces dégradations.

En fonction de la gravité des faits et pour la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, par le Président ou le Vice-Président en charge de l'enfance et sur signalement du responsable de l'équipe d'animation de la structure, l'exclusion définitive ou temporaire pourra être immédiatement prononcée sans rappel à l'ordre. La décision d'exclusion temporaire ou définitive est adressée par courrier recommandé avec accusé de réception.

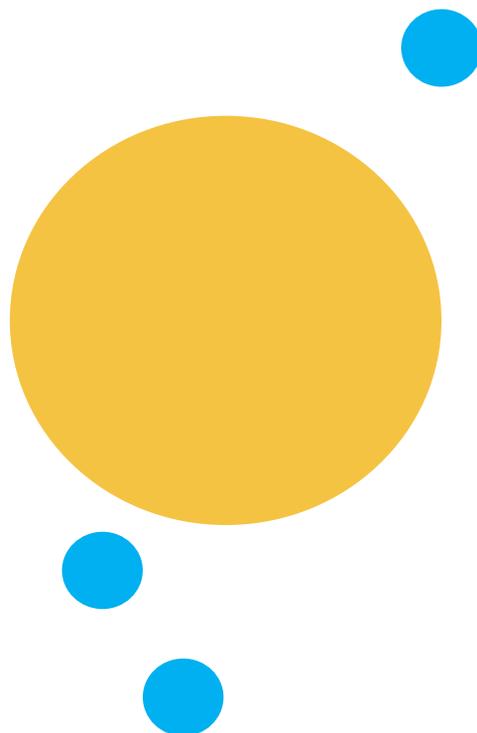
**Lorsqu'elle est du fait des parents :**

En fonction de la gravité des faits et après trois rappels à l'ordre par courrier simple, sur décision du Président ou du Vice-Président en charge de l'enfance, l'exclusion définitive ou temporaire pourra être prononcée.

## VII ■ RETARDS

En cas de retard, après l'heure de fermeture de la structure périscolaire, la Communauté de Communes facturera de la manière suivante :

<b>Durant l'année scolaire en cours</b>	1 <sup>er</sup> retard	Pas de majoration	1 <sup>ère</sup> lettre de relance
	2 <sup>ème</sup> retard	Pas de majoration	2 <sup>ème</sup> lettre de relance
	<b>A partir du 3<sup>ème</sup> retard</b>	<b>6 euros par 1/4 heure</b>	Tout ¼ heure entamée sera facturé.



# VIII ■ TARIFS, FACTURATIONS ET MODES DE PAIEMENT

## Tarifs :

Les tarifs sont révisés à chaque rentrée scolaire ou en début d'année civile. Ils sont calculés en fonction du Quotient Familial (QF), à partir de la plateforme CDAP ou sur présentation de l'attestation CAF mentionnant votre QF, ou à défaut avec votre avis d'imposition N-1. Les tarifs correspondant aux QF de la tranche 1 seront appliqués aux enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance.

**En cas de non production des justificatifs ou de non-respect des délais, le tarif maximal sera appliqué.**

## Modalités d'applications du forfait mois :

### • Site d'Erstein :

Pour les enfants des écoles **élémentaires et maternelles d'Erstein**, le forfait mois sera déclenché à compter de :

**15 « soirs » ou 12 « matins » et 10 « soirs »**

### • Pour les Secteurs d'Erstein (hors site d'Erstein), de Benfeld et du Rhin

Le forfait sera déclenché à compter de **15 « soirs »**

En deçà des présences régulières et/ou à temps plein, les tarifs à la carte adéquats sont appliqués systématiquement. Le choix éventuel d'un forfait mois établi lors d'une inscription ne présume pas de son application à l'exception du nombre de présences requises.

## Facturation & Règlement :

L'ensemble des prestations de service sont regroupées sur une facture mensuelle. Le règlement s'effectue à la Trésorerie Principale d'Erstein.

**Par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public :** adresser à la Direction générale des Finances publiques, Trésorerie Erstein, 2 rue de la Savoie, 67151 Erstein CEDEX. Veuillez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor Public et joindre le titre exécutoire « avis des sommes à payer ».

**Par carte bancaire** auprès de la Trésorerie d'Erstein ou d'un buraliste agréé muni du « coupon règlement ».

**En numéraire**, dans la limite de 300€ auprès d'un buraliste agréé muni du « coupon règlement ».

**Par virement :** sur le compte courant de la Trésorerie Principale d'Erstein.

RIB : 30001 00806 D6750000000 01

IBAN / BIC : FR35 3000 1008 06D6 7500 0000 001 / BDFEFRPPCT

Veuillez inscrire dans le cadre "correspondance" les références portées sur le « coupon règlement » ci-contre (Et notamment les N° d'Ordre et de Facture).

**Le paiement par CESU Préfinancés « format papier » est accepté pour les moins de 6 ans dans le cadre d'un accueil limité aux heures qui précèdent ou qui suivent la classe. En revanche, il n'est pas possible d'accepter les CESU comme moyen de paiement du prix du repas.**

En cas de séparation, la facturation sera établie au parent ayant la garde de l'enfant correspondant à la semaine d'inscription (justificatif à fournir). Dans le cas où les 2 parents souhaitent inscrire l'enfant dans nos structures d'accueil 2 dossiers seront à remplir (1 par parent).

L'inscription ne sera prise en compte qu'après acceptation de la part des familles des conditions définies dans le présent règlement.

L'admission d'un enfant peut être différée ou suspendue si la famille n'a pas acquittée l'ensemble de ses factures, toutes prestations

## Les prestations non facturées

Toutes les prestations de garde (tarif horaires hors prix du repas) et les activités spécifiques ou exceptionnelles réservées sont dues, sauf :

- **Absence pour raison médicale de l'enfant attestée par un certificat médical** : le non-paiement du premier jour de l'arrêt maladie (hors repas et restauration scolaire) sera pris en compte.
- **Professeur absent (maladie, grève)** : sera pris en compte à condition que les familles **informent 24h00 à l'avance**.
  - En cas de manquement, les heures de garde ainsi que le repas seront facturés.
- **Sortie scolaire organisée** : sera prise en compte à condition que les familles **informent 48h00 à l'avance pour la restauration scolaire et avant 10h pour l'accueil du soir**.

☞ **En cas de manquement, les heures de garde ainsi que le repas seront facturés.**

**Mercredis et vacances scolaires** : les heures de garde ne sont redevables que si la famille ne respecte pas un délai de prévenance minimal de 48 heures (ex : prévenir le lundi au plus tard pour le mercredi suivant).

## **IX ■ INSCRIPTIONS, RESERVATIONS ET ABSENCES**



**SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE**

**ACCUEIL PERISCOLAIRE**

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENTS**

## SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

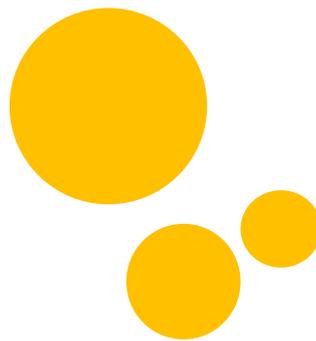
INSCRIPTION / RÉSERVATION	ABSENCE
<p><b>FORMULES D'INSCRIPTION :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>1ère formule</b> : inscription à plein temps. Inscription pour 4 jours par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi.</li><li>- <b>2ème formule</b> : inscription à temps partiel. Pour 1, 2 ou 3 jours fixes par semaine. Dans ce cas, les jours de fréquentation devront être signalés au moment de l'inscription et les demandes de modification ne pourront être acceptées qu'en fonction des places disponibles.</li><li>- <b>3ème formule</b> : à la carte. Les inscriptions à la carte ne pourront être acceptées qu'en fonction des places disponibles.</li></ul> <p><b>RÉSERVATION :</b> Pour les enfants inscrits à l'année, la réservation se fait au moment de l'inscription ou du renouvellement d'inscription. Toute réservation occasionnelle ou toute autre modification de planning doit être signalée au plus tard 48h00 à l'avance.</p>	<p>Toute absence de l'enfant doit être signalée <b>au plus tard 48h à l'avance.</b></p> <p>Toute absence non signalée dans les délais fera l'objet d'une facturation de la prestation complète, sauf présentation certificat médical.</p>

## ACCUEIL PERISCOLAIRE

INSCRIPTION / RÉSERVATION	ABSENCE
<p><b>FORMULES D'INSCRIPTION :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>1ère formule</b> : inscription à plein temps. Inscription pour 4 jours par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi.</li><li>- <b>2ème formule</b> : inscription à temps partiel. Pour 1, 2 ou 3 jours fixes par semaine. Dans ce cas, les jours de fréquentation devront être signalés au moment de l'inscription et les demandes de modification ne pourront être acceptées qu'en fonction des places disponibles.</li><li>- <b>3ème formule</b> : à la carte. Les inscriptions à la carte ne pourront être acceptées qu'en fonction des places disponibles.</li></ul> <p><b>RÉSERVATION :</b> Pour les enfants inscrits à l'année, la réservation se fait au moment de l'inscription ou du renouvellement d'inscription. Toute réservation occasionnelle ou toute autre modification de planning doit être signalée le jour même avant 10h.</p> <p><b>ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES (APC) :</b> A titre tout à fait exceptionnel, les enfants bénéficiant des Activités Pédagogiques Complémentaires à l'issue du temps scolaire pourront être accueillis dans les structures périscolaires à la stricte condition d'y être déposés par ses parents ou une personne dûment désignée et mandatée par eux. A cet effet, ils veilleront au préalable à compléter le formulaire adéquat.</p> <p>Nous attirons également votre attention sur le fait que les parents ou la personne désignée sont autorisés à transporter l'enfant concerné uniquement et sous leur entière responsabilité.</p>	<p>Toute absence de l'enfant au périscolaire du lundi, mardi, jeudi et vendredi doit être signalée au plus tard le jour même avant <b>10h.</b></p> <p>Toute absence non signalée dans les délais fera l'objet d'une facturation de la prestation complète, sauf présentation d'un certificat médical.</p>

## ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENTS

INSCRIPTION / RÉSERVATION	ABSENCE
<p>L'ALSH accueille les enfants scolarisés dès l'âge de 3 ans, jusqu'à l'âge de 11 ans. La capacité d'accueil varie en fonction des structures.</p> <p>Les enfants résidant dans la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et fréquentant la structure de manière régulière sont prioritaires par rapport à toute autre demande. Toutes les demandes occasionnelles ne pourront être prises en compte qu'en fonction des places disponibles.</p> <p><b>INSCRIPTION :</b></p> <p><b>Ouverture des inscriptions :</b> 4 semaines avant le 1er jour des vacances de la Toussaint, de Noël, d'Hiver et de Printemps et de l'Été.</p> <p><b>Durée :</b> Minimum 2 jours dans la semaine/ Forfait 5 jours</p>	<p>Toute absence de l'enfant doit être signalée <b>au plus tard 48h à l'avance.</b></p> <p>Toute absence non signalée dans les délais fera l'objet d'une facturation de la prestation complète.</p> <p>En cas de force majeure, dûment justifiée, prévenir la responsable de l'ALSH (par mail ou par téléphone) en indiquant également la durée de l'absence. Dans ce cas, si ce délai est respecté aucune prestation ne sera facturée.</p>



# Coupon-réponse à nous retourner

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT : .....

NOM DE LA STRUCTURE : .....

JE SOUSSIGNÉ .....

RESPONSABLE DE L'ENFANT .....

AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT CI-CONTRE ET L'ACCEPTER.

LE .....

SIGNATURE :

